

# Le Papillon de Nuit 2023

## Éditorial – L'éclairage privé dans la ligne de mire

Ces dernières années ont vu apparaître les initiatives citoyennes visant à réduire ou éteindre, parfois le temps d'une seule nuit, parfois pour de bon, l'éclairage public. Le but ? retrouver l'éclat des étoiles et susciter la réflexion sur le rôle -et l'utilité- de la lumière dans l'espace public. Mais lorsque l'éclairage des candélabres s'éteint, une lumière subsiste, celle d'origine privée !

L'éclairage privé, qu'il s'agisse de enseignes lumineuses, des éclairages de bureaux ou des façades industrielles est devenu un sujet central dans la discussion sur la pollution lumineuse.

Alors que les gouvernements communaux et cantonaux se démènent pour trouver un équilibre entre économie d'énergie et sécurité des citoyens, l'éclairage privé demeure souvent hors cadre, jouissant



d'une latitude qui contraste avec les efforts publics. Dans ce contexte, les récentes lois de cantons tels que Genève ou Fribourg marquent une avancée significative en

intégrant ces sources de lumière dans la dynamique d'une gestion plus responsable.

Ces actions s'inscrivent dans une prise de conscience globale : il ne s'agit pas seulement de redécouvrir la beauté de la voûte céleste, mais également de questionner notre rapport à la lumière, son coût énergétique et son impact sur notre environnement et notre bien-être. Ainsi, l'heure est venue de reconsidérer non seulement l'éclairage public, mais aussi la manière dont les éclairages privés inondent nos villes, nos rues et nos ciels.

*Elliott Guenat*

La Chaux-de-Fonds avant | après 0.15 h



## Des lois contre la pollution lumineuse



### Une réponse phare à la pénurie d'énergie : diminuer l'éclairage public

Alors que l'automne 2022 voyait planer le spectre d'une pénurie d'énergie pour l'hiver suivant, on ne comptait plus les mesures d'économie annoncées presque quotidiennement par les communes et les cantons, mesures qui incluaient très souvent la réduction de l'éclairage public. Dans notre édition précédente, nous soulignons la possibilité d'une réduction d'une ampleur sans précédent de la pollution lumineuse en Suisse par le biais d'outils législatifs encore impensables il y a encore quelques années seulement. Un an plus tard, le coup d'accélérateur est évident.

### L'expérience du canton de Neuchâtel : une nuit noire hivernale

De nombreuses communes ont profité de l'occasion pour expérimenter l'extinction de l'éclairage public, souvent suivant la facilitation de la procédure par le canton. Par exemple, le canton de Neuchâtel a formellement encouragé les communes à éteindre, en levant l'exigence cantonale de maintien de l'éclairage des passages piétons. L'extinction étant dès lors techniquement simplifiée, la quasi-totalité du canton a retrouvé une nuit noire durant tout l'hiver. Satisfait de l'exercice qui n'a pas engendré d'inconvénient notable, les mesures cantonales ont été prolongées d'un an.

### Le Valais a aussi ses pionniers

La contagion a également touché plusieurs communes valaisannes, dans un canton où les annonces de réduction de l'éclairage artificiel ont été nettement moins nombreuses qu'ailleurs ces dernières années. Ainsi, les communes de Cranthey, Cran-Montana, Ayent, Lens, Icogne et Sion,

pour ne citer qu'elles, se sont engagées fin 2022 sur la voie de l'extinction localisée de l'éclairage public au cœur de la nuit. Le canton maintient de fortes exigences pour l'éclairage des routes cantonales, mais hors de celle-ci, ces communes ont pour la plupart des plans ambitieux. Ce développement est très intéressant, car le Valais compte de vastes espaces encore relativement épargnés par la pollution lumineuse et aurait beaucoup à perdre d'une pollution lumineuse à la croissance incontrôlée.

### Le canton de Fribourg et Genève : des initiatives pionnières sur l'éclairage privé

Autres cantons, autres mesures, concernant cette fois l'éclairage privé, dont l'importance relative croît d'année en année, à mesure que les communes assainissent et modernisent leur éclairage public. Après Genève, qui encadre les émissions de lumière du secteur privé depuis mars 2022, c'est le canton de Fribourg qui lui emboîte le pas, avec une modification de la loi sur l'énergie imposant l'extinction des lumières d'enseignes, de commerce et de chantiers entre minuit et 5 heures, laissant explicitement la possibilité aux communes de choisir un horaire plus restrictif. Mais ce n'est pas tout, puisque le règlement d'application de ladite loi impose quant à lui la mise en place de l'extinction complète ou dynamique de l'éclairage public dans les communes d'ici à 2028, c'est-à-dire demain. La mesure est très ambitieuse et il ne fait aucun doute que l'accompagnement des communes pour atteindre ce but sera crucial, notamment pour le financement de telles améliorations.

### Projet du canton de Vaud : élargissement des mesures sur l'éclairage privé

A l'heure où ces lignes sont écrites, le canton de Vaud a mis en consultation son projet de nouvelle loi sur l'énergie, qui couvre notamment les éclairages privés de manière ambitieuse, avec une extinction de l'éclairage non-sécuritaire une heure après la fin de l'activité du bâtiment. Si le projet se concrétise, près de 80% de la population romande profitera d'une loi cantonale contraignant la pollution lumineuse privée, avec la possibilité des communes d'émettre leur propre règlement en sus de la législation cantonale. D'autres n'attendent pas sur leur canton, à l'instar de Delémont, Val-de-Ruz ou Val-de-Travers, qui ont toutes modifié leur règlement de police dans le sens d'une limitation de la pollution lumineuse privée.

### Une dynamique positive : de la Suisse romande à l'ensemble du pays ?

Cette dynamique, encore largement limitée à la Suisse romande, est un développement très positif. Là où elles apparaissent ces lois permettent en quelques mois des réductions d'émissions de lumière artificielle que des décennies d'incitations basées sur la bonne volonté des personnes physiques et morales n'ont malheureusement pas réussi à provoquer. Il reste à provoquer les conditions favorables pour que cette tendance s'étende à toutes les régions de notre pays. Le train est route.

*Elliott Guenet*

## « Notre » droit de recours en danger



En Suisse, le droit de recours permet, depuis 1987, aux associations de protection de l'environnement listées dans l'Ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage, d'effectuer une évaluation juridique impartiale des décisions prises par les autorités. Cet outil constitue un moyen de garantir l'exécution du droit de l'environnement. Il n'est utilisé qu'en dernier instance et de manière modérée. Par ailleurs, comme en atteste les statistiques de l'OFEV, le taux de succès est particulièrement élevé. Ainsi, en moyenne, seuls 20% des recours sont rejetés, ce qui suppose que dans plus de 80% des cas le recours est fondé.

### Un droit souvent remis en cause

Le droit de recours des ONGs environnementales est régulièrement la cible de critiques et d'attaques visant à l'affaiblir, jusqu'à présent sans succès. En 2008, le peuple suisse rejetait même massivement une initiative visant à restreindre ce droit de recours, confirmant par là sa confiance envers les organisations de protection de l'environnement. Toutefois, récemment, le conseiller national Philipp Matthias Bregy (Le Centre) a lancé une nouvelle initiative parlementaire destinée à empêcher les ONGs de recourir contre les projets de moins de 400m<sup>2</sup> dans la zone à bâtir. Un petit projet tel que la construction d'une villa ne serait ainsi plus exposé au risque de recours d'une organisation de protection de l'environnement.

### Indispensable au travail de DarkSky Switzerland

Ce n'est qu'en 2019 que DarkSky Switzerland a obtenu le droit de recours. Utilisé avec parcimonie, il permet à notre association de s'assurer que les projets soient conformes au cadre légal et de lutter contre les excès de lumière, également dans le cadre de petits projets. C'est pourquoi nous regrettons cette énième attaque en tant que garants d'un ciel étoilé, un bien pourtant commun à toutes et tous.

*Déborah Sangsue*

## Elections fédérales : donnez votre voix à l'environnement !

En 2021, la conseillère aux Etats Céline Vara (Verts) déposait une motion requérant du Conseil fédéral de fixer des limites juridiquement contraignantes dans une ordonnance afin de limiter la pollution lumineuse. La même année, le conseiller national Christophe Clivaz (Verts) lui demandait l'interdiction de l'éclairage nocturne des vitrines commerciales et des enseignes publicitaires. Notre association soutenait ces deux motions. Ces dernières ont, toutefois, à notre grand regret, été toutes deux rejetées.

### La politique de l'autruche

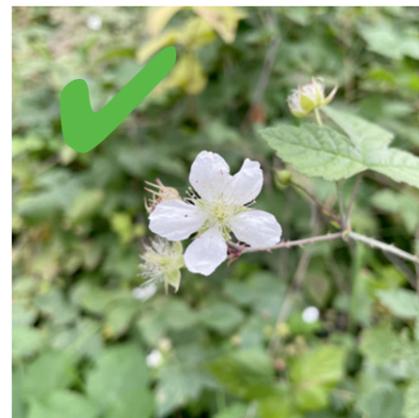
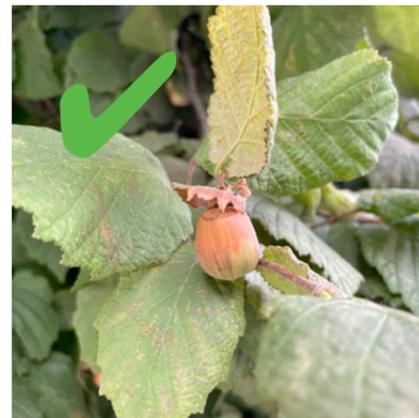
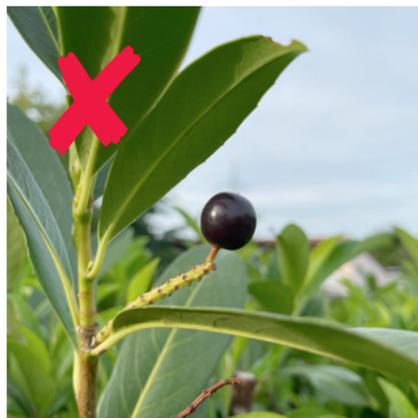
Dans le cas de la motion de Céline Vara, la Commission de l'environnement chargée d'examiner la motion justifie son refus de fixer des limites par le fait que les connaissances actuelles ne seraient pas suffisantes. Il est regrettable que nos élus se servent de l'absence de certitude scientifique pour justifier leur manque d'action. Ceci l'est d'autant plus que la pollution lumineuse continue d'augmenter en Suisse et que les impacts délétères de la pollution lumineuse sont pourtant bien connus. De plus, de nombreux pays ont déjà imposé dans leur réglementation certaines limites d'émission telles que des horaires d'extinction. Par exemple, en France, la publicité lumineuse doit être éteinte entre 1 heure et 6 heures

du matin. Enfin, il ressort du principe de précaution (articles 74 alinéa 2 de la Constitution suisse et 1 alinéa 2 de la Loi sur la protection de l'environnement) que la Suisse doit prendre des mesures même lorsque les preuves scientifiques ne sont pas absolues.

### Soutien aux candidats favorables à l'environnement

Alors que notre droit de recours est pris pour cible (voir l'article en page précédente) et que certains de nos élus fédéraux refusent de prendre les mesures qui s'imposent allant jusqu'à nier les faits scientifiques comme en témoignent les propos du conseiller aux Etats Hans Wicki (PLR) qui affirmait que la motion de Céline Vara mentionnée ci-dessus « sous-estimait largement l'intelligence et la capacité d'adaptation de la faune » (sic !), nous ne pouvons rester les bras croisés. Au même titre que d'autres associations environnementales, nous vous recommandons dès lors de voter pour les candidat-e-s favorables à l'environnement. Vous pouvez découvrir sur [ecorating.ch](http://ecorating.ch) qui sont les candidat-e-s qui se soucient de l'environnement.

*Deborah Sangsue*



## Ce qui se passe au bureau



### Les dépliants de DarkSky – une histoire à succès !

Les autorités communales, les associations ou même des particuliers demandent nos dépliants. Souvent lors d'événements publics, mais également pour les encarter dans le bulletin communal destiné à tous les ménages (par ex. la commune de Kilchberg ZH, 5000 exemplaires). Nous remercions tous ceux et celles qui œuvrent pour attirer l'attention sur nos préoccupations.

Les autres requêtes concernent surtout des perturbations liées à de nouvelles sources lumineuses ou à leur remplacement: qu'il s'agisse de lampadaires publics munis de LED apparemment plus lumineux, ou d'éclairages décoratifs du voisinage, allumés toute la nuit par ignorance des nuisances générées par ces émissions. La Confédération, les cantons et les communes doivent poursuivre leur travail d'information sur l'aide à l'exécution ad hoc. Chez DarkSky, nous constatons à quel point les communes conçoivent cette tâche de manière différente.

### Notre administration est optimisée en permanence

Depuis 2022, nous utilisons *Clubdesk* pour la gestion des membres et la comptabilité. Après une phase de familiarisation, la comptabilité et la facturation sont devenues aisées. Pour preuve, nous avons même détecté une cotisation versée à double et l'avons portée à crédit pour l'année suivante. Nous faisons de notre mieux, bien que des erreurs puissent encore se produire. Nous comptons sur votre collaboration, notamment pour corriger vos adresses ou la catégorie de votre affiliation. Merci!

En cas de plainte, des vérifications et des mesures immédiates sont parfois engagées. Quelquefois aussi, les autorités font l'impasse sur la demande de repos nocturne, n'ayant apparemment pas encore entendu le message de la Confédération sur le droit de l'environnement. Il est regrettable que des riverains impactés doivent recourir à une avocate pour défendre leurs droits face à une autorité. D'un autre côté, de petites communes ne sont tout simplement pas à même d'apporter des réponses adaptées à chaque problème.

De temps à autre, nous sommes sollicités pour des auditions ou par des commissions en vue d'informer les milieux politiques, ou afin de collaborer au renouvellement de la norme de construction SIA 491, primordiale pour nous.

### Procédures en cas d'opposition

La majorité des mises à l'enquête des installations (avec de forts éclairages) sont déposées avant les vacances d'été et exigent alors un gros investissement en travail. À l'exception d'une seule - de moindre importance pour nous - nous avons respecté tous les délais.

*Les projets de construction se déroulent également sous la contrainte du temps et des tentatives de pression sont exercées via les médias locaux. Mais cela ne nous impressionne pas.*

Il s'agit de préserver au mieux les intérêts de l'environnement et de réduire la pollution lumineuse de projets lacunaires, peu importe le battage orchestré dans les médias – et qui repose souvent sur un simple malentendu. Nous procédons le plus correctement possible en interne comme à l'externe en matière d'oppositions, prises

de position et autres accords. Si la partie adverse prenait la peine de vérifier notre démarche, elle ne trouverait rien à redire à DarkSky. Cependant, lorsque nous nous heurtons à des projets largement appuyés par la population locale, avec des retards ou des modifications, voire des suppressions à la clé, une certaine hostilité peut naître à notre égard.

Des négociations préalables peuvent mener à une réduction des émissions et éviter un recours. L'éventualité d'une opposition, avec les retards que cela implique, permet d'ores et déjà d'influer positivement sur un projet.

### Succès d'une opposition en Thurgovie

Le WWF, Birdlife, Pro Natura, la fondation pour la protection des chauves-souris Fledermausschutz, DarkSky et quelques particuliers ont fait opposition à un éclairage d'arbres par une ferme piscicole. La longue allée d'arbres s'étend dans une zone sombre du canton de Thurgovie. L'éclairage n'a pas été autorisé par les offices cantonaux (aménagement du territoire, environnement) qui ont ordonné son extinction définitive. Le propriétaire n'a pas recouru. Nous avons ainsi reçu une belle lettre de remerciement d'un protecteur de la nature.

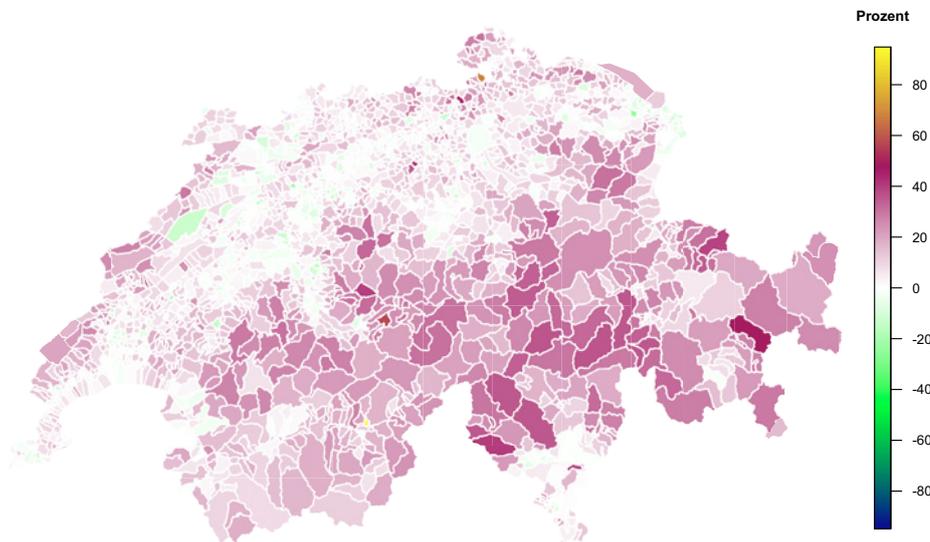
Il est réjouissant que les offices publics appliquent le droit de l'environnement et veillent à une plus grande sécurité juridique pour la protection de la nature. Des chauves-souris vivent en effet dans ce périmètre jouxtant une forêt longeant le Rhin.

*Lukas Schuler*

# Les émissions lumineuses en temps de pandémie et de crise énergétique

Comparaison relative des émissions lumineuses durant la pandémie (2020/2021/2022) ou pendant les mesures de gestion de la crise de l'électricité (2022/23), avec les années sans incident particulier (septembre à mars en 2018, 2019 et 2020).

## Analyse moins précise en temps de pandémie



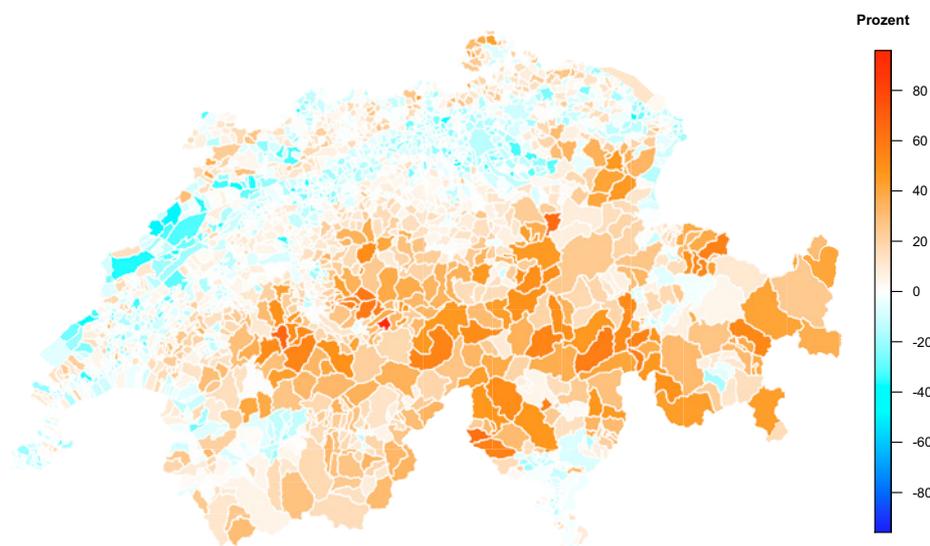
Les émissions lumineuses n'ont fléchi que ponctuellement durant la pandémie (moins de projets d'infrastructures). Elles ont plutôt augmenté dans les lieux touristiques (régions alpines). L'exode des personnes touchées par les mesures sanitaires a été sensible (tourisme de randonnée et ski).

Les effets ont été restreints, à l'exception de la fermeture des aéroports. Toutefois, sur l'ensemble des communes aéroportuaires au cours de toute la pandémie, l'impact se révèle limité.

Par rapport à la crise énergétique, la réduction est inférieure de moitié dans certaines communes. Celles de Bellach, Wittenbach et Nuvilly ont émis un tiers de lumière en moins. C'est compréhensible dans les zones industrielles, mais peu clair pour la commune rurale de Nuvilly.

Lors de la pandémie, les communes d' Eggerberg (chantier ou feu de forêt), Rafz (bâtiments industriels) et Iseltwald (autoroute, voir à droite) ont émis nettement plus de lumière.

**Par contre, une réduction des émissions lumineuses a été constatée durant la crise énergétique, surtout en zones densément peuplées et en Suisse romande.**



À Genève, l'arrêt de l'entretien du gazon au Stade de Suisse a constitué la plus forte baisse ponctuelle (le Papillon de Nuit l'a commenté). Ce n'est pas pour autant que la ville obtient le 1er rang. Il revient au Locle, suivi de La Chaux-de-Fonds et de Tavannes. Les cantons de l'arc jurassien s'investissent plus. Ainsi, Neuchâtel a réduit massivement les émissions lumineuses de nuit sur presque tout son territoire. Alors, qui fera de même l'automne et l'hiver prochains ?

Un chantier autoroutier a joué un grand rôle. **La commune d'Iseltwald est celle qui a subi la plus grande croissance (sortie 28 de l'A8)**. La jonction autoroutière est rénovée et transformée de nuit. Suivent les communes d'Oberwil im Simmental (travaux de construction et travaux forestiers) et d'Innerthal (travaux de construction ou tourisme au Wägitalersee).

La carte des émissions lumineuses durant la crise énergétique démontre que les économies d'énergie dépendent des moyens financiers mobilisés pour les limiter. Dans la plupart des régions de montagne ne bénéficiant pas d'un tourisme fort, l'éclairage a poursuivi comme d'habitude sa progression. Les communes de montagne plus pauvres nécessitent un soutien cantonal afin d'investir dans un éclairage intelligent, permettant de tamiser ou d'éteindre.

*Lukas Schuler*

### Impressum

Rédaction : Lukas Schuler  
Mise en page et photographies : Lukas Schuler, pixabay  
Photo du cadre : Alessandro Della Bella

La revue « Le Papillon de Nuit » est disponible également en allemand et en italien. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante :  
DarkSky Switzerland  
Friedenstrasse 7a  
8304 Wallisellen  
Telefon 044 796 17 70  
office@darksky.ch, www.darksky.ch